

SOMMAIRE



- Le présent arrêté d'ouverture d'enquête publique
- L'avis de l'Agence Française pour la Biodiversité du 11 février 2019
- L'arrêté préfectoral du 1^{er} août 2018 de dispense d'étude d'impact



- Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



- Dossier d'autorisation environnementale et Déclaration d'Intérêt Générale



- Note non technique



- Résumé non technique



- Plans